listes des défenseurs de la Patrie seront envoyées aux greffes des Tribunaux
Militaires mariés avant le 1er Germinal an 6, exempts de partir
Deux mots au Directoire, libelle dénoncé

Brochure dénoncée

Entretien et Taxe des routes.

Dijon, le 29 messidor 7.

LE COMMISSAIRE CENTRAL
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR,

A celui près l'Administration municipale du canton d

CITOYEN,

En exécution des dispositions de la loi du 6 brumaire dernier, l'art. 6 de cette même loi charge les Administrations municipales de faire & déposer dans les cinq jours aux greffes du tribunal civil, du tribunal de commerce & de la justice de paix, desquels relève le canton, une liste contenant les noms & prénoms de tous les citoyens de leur arrondissement, absens de leur domicile pour le service des armées de terre & de mer.

Les greffiers, avant de délivrer aucun jugement, doivent consulter cette liste pour savoir si les parties sont dans le cas des exceptions & dispositions favorables de ladite loi, en faveur des défenseurs de la patrie.

Vous devez sentir combien le retard de l'envoi de cette liste peut être préjudiciable à ceux qui doivent la composer, & que l'inexécution de la loi doit alors être imputée aux Administrations municipales coupables de cette négligence.

Je vous charge en conséquence, aussi-tôt la présente reçue, de requérir la prompte formation & adresse de cette liste aux différens tribunaux, & de veiller à ce que la loi dont il est question reçoive à cet égard son exécution.

Vous m'accuferez réception de cette lettre, & me certifierez le départ de la lifte des défenfeurs de la patrie.

Militaires.

Le Directoire exécutif, par fon arrêté du 23 prairial dernier, donne une explication à l'exception portée par la loi du 23 fructidor an 6, en faveur des réquifitionnaires qui étoient mariés avant le 1er. germinal an 6, & décide que cette exception n'eft pas applicable à ceux qui, audit jour 1er. germinal, étoient veufs ou fans enfans.

Vous veillerez en conféquence à ce que tous les militaires de votre canton qui feroient dans ce cas, rejoignent les armées.

Police.

Il circule un libelle contre-révolutionnaire, intitulé: *Deux mots au Directoire français, par L. C. P. Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine d'artillerie à l'armée de Condé, & l'un des chefs* pour le Roi *dans la Vendée.*

Cet écrit liberticide a été répandu avec profufion : le but de cette production eft la diffolution du Gouvernement repréfentatif, & le rétabliffement de la Monarchie. Elle commence par ces mots: *L'époque à laquelle nous touchons ;* & finit par ceux-ci, *& c'eft ce que je vous fouhaite, pour le falut de l'Empire, le plutôt poffible.*

Je vous recommande d'employer tous les moyens que la loi met entre vos mains pour en découvrir, faire pourfuivre & arrêter les Auteurs, Imprimeurs & Colporteurs, conformément aux lois des 27 & 28 germinal an 4, & de m'informer des découvertes que vous aurez faites, & des mefures que vous aurez prifes à cet égard.

Taxe d'entretien des routes.

Je vous préviens que les Inſpecteurs de la taxe vont ſe trouver ſupprimés, au moment où entreront en jouiſſance les Fermiers des barrières, au moyen des adjudications à eux faites par l'Adminiſtration centrale, approuvées par le Miniſtre de l'intérieur.

Le Directoire exécutif me charge d'une ſurveillance immédiate ſur la perception de la taxe & ſur tout ce qui y eſt relatif, & me nomme Agent ſpécial du Gouvernement en cette partie.

C'eſt à vous à me ſeconder dans toutes les opérations que cela entraînera. Le zèle des bons citoyens doit s'accroître avec le beſoin que la République a de leurs lumières. Tout ce qui éveillera votre ſollicitude, vous me le ferez connoître; toutes ces vues d'amélioration que le bien public & les localités vous ſuggéreront, vous me les tranſmettrez. Le Fermier étant à la place du Gouvernement, doit jouir de la plénitude des droits qui lui ſont attribués; mais le redevable doit trouver protection la plus prononcée contre les extenſions auxquelles la cupidité pourroit donner lieu. Vous voudrez donc bien, dans vos correſpondances, vous occuper eſſentiellement de cet objet, & m'avertir des juſtes plaintes qui pourroient naître du mauvais entretien des routes, ou de perceptions infidelles & exagérées. Je vous ferez part des inſtructions ultérieures que je recevrai.

Salut et fraternité.

P. S. Pluſieurs Commiſſaires ſont en retard ſur l'envoi des états de population. J'invite ceux qui ſont dans ce cas à ne pas différer plus long-temps de me l'adreſſer, ou de me faire connoître les cauſes du retard.